

Déclaration de performance: N° 0022-CPR-2017/07/20

1) Code d'identification unique du produit-type

PLASTIVO 180

2) Emploi et utilisations prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée correspondante, comme prévu par le fabricant

Produit imperméabilisant liquide à deux composants modifié avec du polymère (CM 01P) pour des applications extérieures et dans une piscine sous les carreaux en céramique (collés avec de la colle de classe C2 selon la norme EN 12004)

3) Nom, dénomination commerciale enregistrée ou marque enregistrée et adresse du fabricant conformément à l'article 11(5)

VOLTECO S.p.A. - Via delle Industrie, 47 - Ponzano Veneto (Italie) www.volteco.com

4) Système ou systèmes de contrôle et vérification de la constance des performances (AVCP) du produit de construction selon l'annexe V

Système 4 / Système 3 pour l'imperméabilité

5) Dans le cas d'une Déclaration de Performance relative à un produit de construction rentrant dans le domaine d'application d'une norme harmonisée

Norme harmonisée: UNI EN 14891:2012; Le laboratoire d'essai agréé ELLETIPI n° 1308 a réalisé les essais de type initiaux du produit prélevé en usine selon le système AVCP de type 3 et a délivré le procès verbal 30300/15.

6) Performance déclarée:

Caractéristiques essentielles	Performance	Test de référence	Spécification technique harmonisée
Adhésion à traction initiale	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	A.6.2	
Adhésion à traction après immersion dans l'eau	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	A.6.3 o A.6.4	
Adhésion à traction après vieillissement thermique	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	A.6.5	
Adhésion à traction après cycles de gel-dégel	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	A.6.6	
Adhésion à traction après immersion dans l'eau de chaux	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	A.6.9	
Adhésion à traction après contact avec l'eau chlorée	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	A.6.7	
Imperméabilité à l'eau	Aucune pénétration et augmentation de poids $\leq 20 \text{ g}$	A.7	
Capacité de crack bridging en conditions standards (23 °C)	$\geq 0,75 \text{ mm}$	A.8.2	
Capacité de crack bridging à basses températures (-5 °C)	$\geq 0,75 \text{ mm}$	A.8.3	
Substances dangereuses	Voir SDS		

7) La performance du produit selon les points 1 et 2 est conforme à la performance déclarée au point 6. Cette

déclaration de performance est délivrée sous l'entière
responsabilité du fabricant selon le point 3.

Signé au nom et pour le compte de Marco Ruzzier Chief Operating Officer

(nom et rôle)



Ponzano Veneto, 19/05/2026 -----

Rev. 2.1 19/05/2026